



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL
Agrée par le ministère de la Jeunesse et des Sports

REGLEMENT INTERIEUR
DU COMITE DEPARTEMENTAL DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL DU GERS



Article I - Règlement

Le présent règlement a pour but de compléter et préciser les statuts du Comité Départemental du Gers de la F.F.P.J.P. Il fixe l'organisation sportive, administrative et technique.

Ce règlement est applicable sur l'ensemble du territoire constituant le département du Gers.

Ce règlement pourra être révisé à tout moment. Toute modification devra être approuvée par l'Assemblée Générale.

Article II - Découpage territorial

- Le Comité est découpé en 4 secteurs : ADOUR – ARMAGNAC – ASTARAC – SAVE ET GIMONE. Ces secteurs n'ont aucune autonomie tant administrative que financière.
- A leur tête est placé(e) un(e) délégué(e) de secteur assisté de délégué(e)s adjoint(e)s présenté(e)s par les clubs du secteur et agréé(e)s par le Comité de Direction.

Article III - Rôles et attributions des membres du Comité de Direction et des délégué(e)s de Secteur.

- Président(e)
- Président(e) délégué(e)
- Vice-présidents(es)
- Secrétaire Général(e) et son Adjoint(e)
- Trésorier(ère) Général(e) et son Adjoint(e)
- Membres
- Délégué(e) de Secteur : a la charge de faire respecter et mettre en application les décisions du Comité de Direction. Il (ou elle) assure : l'élaboration du calendrier des concours organisés par les clubs de son secteur au cours d'une réunion dont il (ou elle) fixe la date et le lieu. Il (ou elle) consulte le comité pour d'éventuelle modification du calendrier en cours de saison. Il gère l'organisation des éliminatoires de secteur sous le contrôle du comité.

Article IV - Rôles et composition des Commissions

Rôles des Commissions : Voir règlement administratif et sportif de la FFPJP

Composition des commissions :

Elles seront composées de 3 membres au minimum.

Le Comité Directeur nomme les présidents(es) des commissions.

Chaque président(e) compose sa commission et la soumet à la validation du président du comité.

Les commissions suivantes sont :

- Discipline
- Arbitrage et règlements
- Féminines
- Jeu provençal
- Jeunes
- Compétitions
- Logistique
- Sponsoring
- Comité de pilotage : Coupes et championnats des clubs

Article V – Pénalités

Voir l'Annexe 1

Article VI – Concours

Pour les concours départementaux, les sommes distribuées doivent être égales ou supérieures au montant des inscriptions + 25% (15% pour les concours promotion) et strictement inférieures au minimum à la dotation minimale d'un concours régional de même catégorie.

Annulation de concours avec une raison valable :

- Annulation prévisible : demander l'accord d'annulation au Comité Directeur 15 jours avant la date retenue.
- Annulation de dernière minute : demander l'accord au Comité Directeur
- Attention : toute annulation non validée par le comité directeur sera sanctionnée.

Article VII - Qualificatifs pour les championnats du Gers, d'Occitanie et de France

Qualification pour les Championnats du Gers :

Eliminatoires pour les seniors masculins en Doublette et Tête à Tête : ils se déroulent par secteur, aux dates fixées par le Comité de Direction, en un lieu choisi lors des réunions de secteur, sous la responsabilité des délégués de secteur.

- Doublettes SM : 32 équipes réparties par secteur au prorata des inscrits.
- Tête à Tête SM : 64 joueurs répartis par secteur au prorata des inscrits.
- Pour toutes les autres catégories, championnat départemental direct.

Qualification pour les Championnats d'Occitanie :

Selon attribution des places fixées par le CRO

Qualification pour les Championnats de France :

Selon attribution des places fixées par la FFPJP

Participation :

Les inscriptions doivent être faites dans les délais fixés par une circulaire du Comité de Direction.
Frais d'inscription : 4€ par joueur facturés aux clubs à la fin des championnats départementaux.

Article VIII - Championnats Départementaux des Clubs, Coupe de France, du Président et du Comité

Les règlements intérieurs des ces compétitions sont disponibles sur le site du comité.

Article IX - Assemblée Générale

Les questions des clubs devront être envoyées au comité départemental 15 jours avant l'assemblée générale départementale.
Toutes les questions seront traitées par le Comité Directeur.
Les questions d'ordre général seront débattues lors de l'assemblée générale départementale.

Article X – Annexes

Vous trouverez en annexe les règlements intérieurs (RI) des compétitions suivantes :

- Annexe 1 : Tableau récapitulatif des pénalités
- Annexe 2 : Formation des équipes et points de règlements en coupe et championnat des clubs

Article XI

Le présent règlement intérieur, approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire du 9 Septembre 2023 à PAVIE , annule et remplace le règlement intérieur précédent.

La Secrétaire Générale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gabarra', written over a horizontal line.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials and a horizontal line.

Règlement intérieur voté en Assemblée Générale Extraordinaire le samedi 9 septembre 2023

Annexe 1 – Tableau récapitulatif des pénalités

Tableau récapitulatif des pénalités	
Situation donnant lieu à une amende	Amende/Pénalité
Compétition sans arbitre (CDC, Coupes, Concours, ...)	60 €
Feuille de match incomplète	20 €
Défaut de jury / Absence de jury	20 €
Championnat des clubs (CDC) :	
Forfait 1/2 journée	50 €
Forfait journée	100 €
Forfait général *Attention un forfait peut être considéré général à partir de deux journées forfaits	200 €
Coupes (France - Président - Comité) :	
Forfait	50€ + interdiction de participer aux coupes du Président et du Comité
Championnats :	
Forfait Elimatoire/Championnat départemental	20€ + interdiction de participer au championnat en question l'année suivante
Forfait Championnat de Région	50 €
Forfait Championnat de France	100 €
Concours Départementaux :	
Irrégularité au graphique	50 €
Graphique non réalisé avec "Gestion concours"	
Concours à élimination directe	
Non-respect des indemnités	La différence entre la somme annoncée et la somme distribuée
Annulation d'un concours sans raison valable	50 €

***Toutes amendes et pénalités sont soumises au Comité Directeur**

Annexe 2 : Formation des équipes et points de règlements en coupe et championnat des clubs

	COMPÉTITIONS / EQUIPES	CATÉGORIES	CLASSIFICATION	Nb JOUEURS	COACH	NOMBRE D'ÉQUIPES
COUPES	de FRANCE Phase départementale	JUNIORS et SENIORS	ÉLITES HONNEURS PROMOTIONS	6	NON JOUEUR	1 ÉQUIPE PAR CLUB
	du PRÉSIDENT du COMITÉ	TOUTES CATÉGORIES DES BENJAMINS AUX VÉTÉRANS		ÉQUIPE MIXTE OBLIGATOIRE 2 REMPLAÇANTS POSSIBLES	PEUT JOUER	
CHAMPIONNAT DES CLUBS	JEUNES	BENJ/MINIMES CADETS/JUNIORS	ÉLITES HONNEURS PROMOTIONS	4	PEUT JOUER	PAS DE RESTRICTION
	FÉMININES	FÉMININS		4		
	FÉMININES DERNIÈRE D		COMME OPEN	2 REMPLAÇANTES POSSIBLE		
	VÉTÉRANS	VÉTÉRANS Fém et Masc	ÉLITES HONNEURS PROMOTIONS	6 2 REMPLAÇANTS POSSIBLES		
	VÉTÉRANS DERNIÈRE D		COMME OPEN	4 (D2 à D4) 2 REMPLAÇANTS POSSIBLES		
	OPEN SAUF DERNIÈRE D	TOUTES CATÉGORIES DES BENJAMINS AUX VÉTÉRANS F et M	ÉLITES HONNEURS PROMOTIONS	6		
	OPEN DERNIÈRE D	TOUTES CATÉGORIES DES BENJAMINS AUX VÉTÉRANS F et M	PROMOTIONS 1 SEUL JOUEUR CLASSÉ SUR LA FEUILLE DE MATCH *	2 REMPLAÇANTS POSSIBLES		

* si le club n'a pas d'équipes dans les divisions supérieures